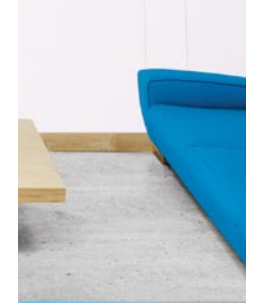




# Principe n°4

## La maîtrise du cœur de métier...



### Audit Légal :

Assurer la **sécurité** de l'information financière :

- Commissariat aux comptes
- Commissariat aux apports et fusions

### Expertise Comptable :

Des comptes fiables et **le conseil au quotidien** :

- Présentation des comptes annuels ou consolidés - IFRS
- Situations intermédiaires
- Établissement de la paie et gestion sociale
- Budgets, comptabilité analytique
- Reporting
- Prix de revient
- Financements
- Juridique et fiscal

### Audit Contractuel :

Le conseil pour **optimiser les performances** :

- Audits opérationnels
- Procédures et organisation
- Assistance à l'audit interne du groupe